

VADE MECUM

PROJETS D'ECHANGES SCOLAIRES A L'ETRANGER

Année civile 2026

Dossier de demande de soutien financier des établissements scolaires colmariens

Ce dispositif est mis en place pour soutenir les initiatives des lycées et collèges colmariens. Il souligne la volonté de la municipalité à offrir l'opportunité aux « élèves colmariens » de s'ouvrir au monde, la culture de l'autre et sa langue. Ce dispositif est également mis en place pour renforcer les liens entre Colmar et ses Villes partenaires.

Principe :

Un soutien financier, mais aussi logistique, pourra être accordé à des projets réalisés dans un pays ou plusieurs pays, avec une nuitée minimum.

La Ville de Colmar portera, plus particulièrement son attention sur les aspects innovants du projet, tant dans sa destination géographique que dans son contenu pédagogique.

Calendrier 2026 :

Dépôt des dossiers de candidature avant le 10 avril 2026 ;

Jury de sélection des dossiers avant la mi-mai 2026 ;

La délibération du Conseil municipal de juin 2026 fixera la liste des projets retenus.

Constitution des dossiers

Les dossiers de candidature devront être complets et faire apparaître

- la nuitée (au minimum) à l'étranger, en particulier dans une ville partenaire ;
- la durée du projet et la pérennité envisagée des échanges ;
- la présentation d'un projet pédagogique ;
- le respect des principes de développement durable et en particulier ceux de l'égalité hommes-femmes

Il sera, également tenu compte des aspects suivants :

- la présentation d'un budget équilibré ;
- le nombre d'élèves concernés.

Rappel :

Une enveloppe financière est consacrée chaque année au soutien des dits projets d'échanges, sans obligation de la dépenser dans son intégralité.

Les montants octroyés dépendront, donc également, du nombre de projets retenus.

Pour tout renseignement

Marc Lischer - + 33 3 89 20 67 76 – marc.lischer@colmar.fr